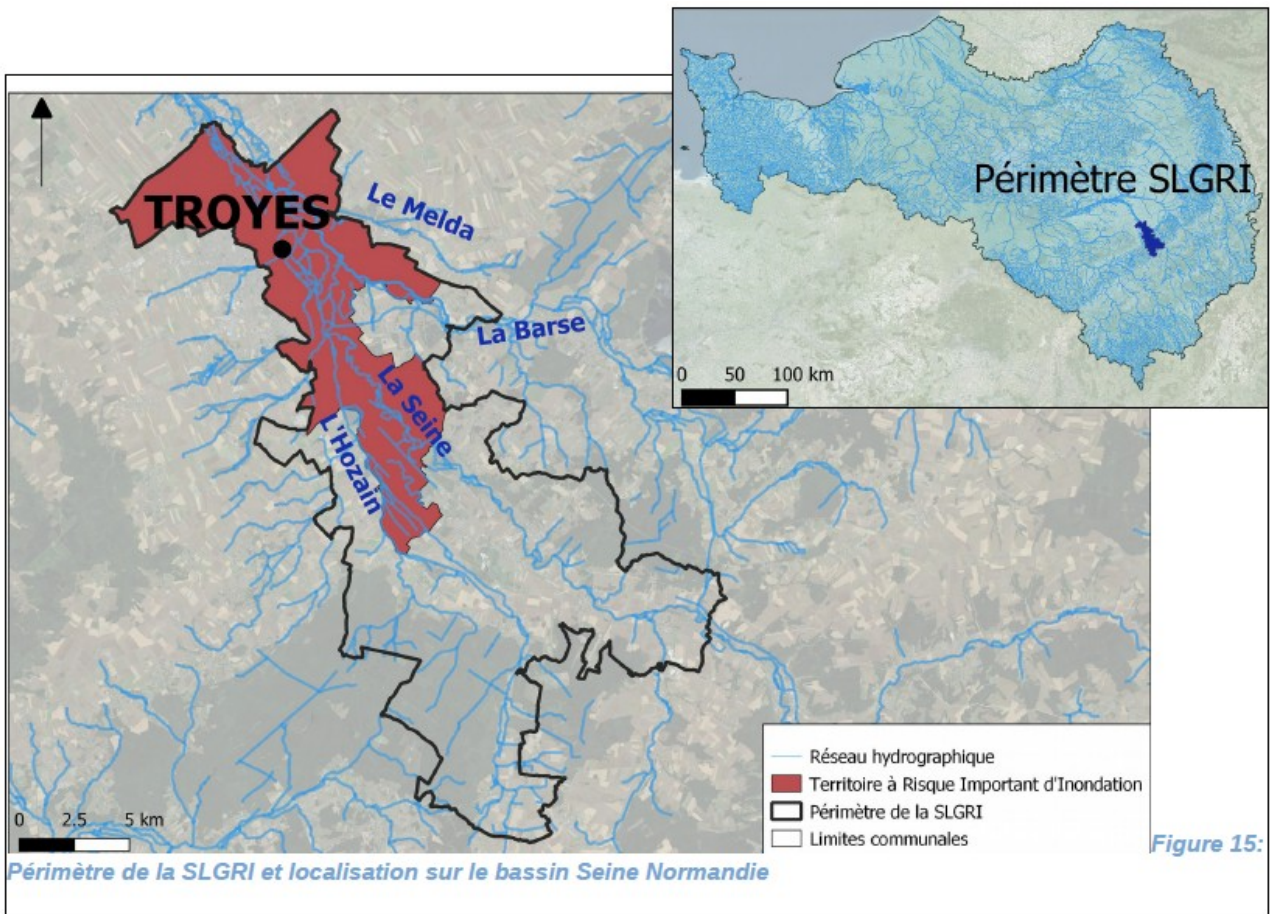




SLGRI DE TROYES



1. Présentation générale

Porteur de la SLGRI : EPTB Seine Grands Lacs	Chiffres clés de l'exposition au risque d'inondation à l'échelle de la SLGRI : (Sources : INSEE avec des données communales « population » et « emploi » 2022 agrégées à la SLGRI – sans croisement avec la zone inondable) 109 661 Habitants  67 302 Emplois 
Date d'approbation : 09/12/2016	
Nombre de communes concernées : 28	

2. Contexte du risque d'inondation sur le territoire

La SLGRI de Troyes comprend 28 communes, dont les 11 communes du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) ainsi que 17 communes complémentaires, ajoutées afin de travailler à l'échelle du sous-bassin versant de la Seine troyenne : notamment le lac-réservoir Seine, mis en service en 1966, et sa prise d'eau à Courtenot, ainsi que les affluents de la Seine tels que l'Hozain en rive gauche et la Barse en rive droite. Ce périmètre élargi permet ainsi d'assurer une cohérence des actions menées par les acteurs.

Le territoire de la SLGRI est essentiellement soumis à des inondations par débordement de cours d'eau, et principalement par les crues de la Seine. Le territoire présente un système hydrographique complexe, composé de la Seine, divisée en deux bras au niveau de l'agglomération troyenne, et avec de nombreux affluents naturels ou artificiels (canaux). Il est aussi sujet au risque d'inondation par remontées de nappe. Deux crues majeures (crues de 1910 et 1955) ont marqué le territoire en termes de débit, de hauteur d'eau et de dégâts. L'hydrologie de la Seine à Troyes est influencée par ses nombreux affluents naturels et par la présence du lac-réservoir Seine, qui a pour objectif de soutenir les débits des rivières en période estivale et d'écarter les crues en période hivernale. Les inondations par débordement de cours d'eau sur le territoire sont considérées comme lentes.

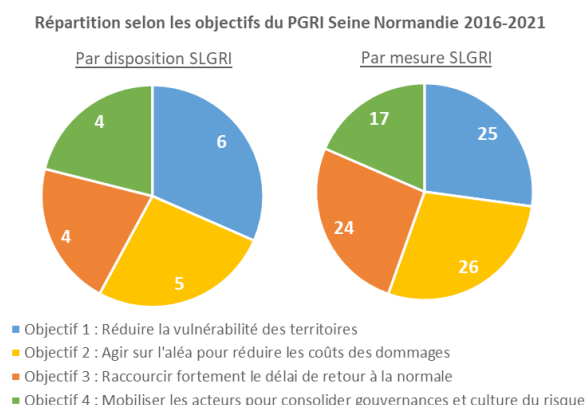
3. Démarche de la SLGRI mise en place

En 2014, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est vu désigné comme structure porteuse de la stratégie locale. La DDT de l'Aube fut chargée de coordonner l'élaboration et le suivi de la stratégie.

La SLGRI de Troyes s'est ainsi co-construite de manière progressive avec les collectivités locales, les acteurs locaux et les services de l'État compétents. À partir d'un diagnostic approfondi et partagé, les dispositions du PGRI du bassin Seine-Normandie ont été traduites en mesures envisageables, dans la perspective de mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

4. Bilan de la mise en œuvre de la SLGRI selon les 4 objectifs du PGRI (2ème cycle)

Approuvée le 9 décembre 2016, la SLGRI de Troyes permet de décliner les quatre objectifs du PGRI du bassin Seine Normandie en **19 dispositions**, elles-mêmes déclinées en **92 mesures**. Chaque mesure est adaptée au contexte local peut contribuer à un ou plusieurs objectifs et sous-objectifs du PGRI.



Porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, le PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure a été labellisé en décembre 2019. Le périmètre d'action retenu est plus large que le territoire identifié dans la SLGRI, et correspond au bassin hydrographique de la Seine supérieure (5 départements sont concernés : Aube, Côte d'Or, Marne, Haute-Marne et Yonne). Le préfet de l'Aube a été désigné comme préfet pilote du programme d'actions.

Le bilan de la première phase du PAPI a permis d'évaluer l'avancement du programme et l'atteinte totale ou partielle des objectifs fixés lors des 3 premières années de mise en œuvre : 62% des actions démarrées et 15% terminées sur les 52 actions du programme initial. Il permet également de tirer des enseignements pour améliorer la suite du PAPI : 12 actions seront réalisées lors de la seconde phase du PAPI.

Objectif 1 - Réduire la vulnérabilité des territoires

Le PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure prévoit notamment la réalisation de deux modélisations hydrauliques portées respectivement par l'EPAGE Sequana et l'EPAGE du SDDEA et une modélisation hydrogéologiques portée par Troyes Champagne Métropole (TCM) ainsi que l'intégration du risque dans l'urbanisme à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Aube et des études préalables à des travaux de réduction de la vulnérabilité ciblées sur des quartiers vulnérables de l'agglomération troyenne. Le Conseil Régional Grand Est a réalisé des diagnostics de vulnérabilité au risque inondation sur deux lycées situés à Troyes et soumis aux aléas de remontées de nappes et/ou de débordement de cours d'eau.

Objectif 2 - Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

Le PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure a pour objectif de conforter les capacités du lac réservoir Seine, en engageant notamment les études nécessaires à la réfection du parement amont du barrage de classe A de la Morge. À l'issue de la première phase, les travaux de confortement des digues seront engagés en 2024 et pour une durée de 4 ans.

Troyes Champagne Métropole mène un projet d'envergure pour la protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque inondation par débordement de cours d'eau et plus particulièrement le sujet majeur de la gestion des écoulements dans l'agglomération troyenne et la rénovation des digues du centre-ville de Troyes. Ces travaux s'inscrivent dans un projet global prévu sur 6 ans et qui comprend :

- La reconnexion de l'annexe hydraulique au nord de l'agglomération, actuellement déconnectée et remblayée. Il est prévu de restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques du lit de la rivière pour améliorer l'évacuation des crues, mais également de reconverter la peupleraie présente entre le fleuve et l'annexe en forêt alluviale.
- La réhabilitation des digues dites du centre-ville ;
- L'abaissement de l'ouvrage de l'avenue des tirverts et l'optimisation des ouvrages de régulation sur la commune de Saint-Julien-Les-Villas.

En outre, différentes démarches concomitantes, notamment le recensement des annexes hydrauliques dans le lit majeur de la Seine prévu sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, a permis de caractériser 60 sites potentiels à restaurer pour redonner toutes les fonctionnalités d'expansion des crues au lit majeur de la Seine.

Objectif 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Marqué par la crue du mois de mai 2013, le territoire de l'agglomération troyenne nécessitait la réalisation d'un retour d'expérience partagé et formalisé. Réalisé lors du PAPI d'intention de la Seine troyenne, ce retour d'expérience a permis de mettre en avant les bonnes pratiques liées à la gestion de la crise, les points bloquants ainsi que les pistes d'amélioration. Par ailleurs, dans une perspective recherchée de mutualisation des connaissances et des moyens. Enfin, ce retour d'expérience a mis en avant la nécessité de tester régulièrement les dispositifs PCS établis par les communes.

Troyes Champagne Métropole a mandaté le BRGM pour réaliser une étude concernant les remontées de nappes sur l'agglomération troyenne. Plusieurs piézomètres ont été installés sur le périmètre de l'agglomération pour comprendre les fluctuations de la nappe dans la craie. Une modélisation a été réalisée et calée sur la crue de 2013. Cette étude permet d'alimenter la base de données sur le PICS mené par TCM, de travailler sur la réduction de la vulnérabilité des habitats et la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

De plus, la création d'un réseau d'observateurs sur les tronçons non surveillés afin d'améliorer la gestion de crise et l'accompagnement des communes à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde sont mis en œuvre par la DDT de l'Aube.

Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

La gouvernance du bassin de la Seine troyenne a profondément évolué suite à la loi MAPTAM et la loi NOTRe, le bassin passant de plusieurs à un seul syndicat de bassin. Par ailleurs, Troyes Champagne Métropole a consolidé son expérience en la matière, en prenant par anticipation la compétence GEMAPI, dès 2016. De plus, dans l'optique de la mise en place du PAPI à l'échelle du bassin hydrographique de la Seine supérieure, les gouvernances se sont adaptées, de sorte à parvenir à la reconnaissance de deux syndicats en EPAGE, en l'occurrence l'EPAGE SEQUANA (des

sources de la Seine en Côte-d'Or jusqu'à la limite départementale Aube/Côte-d'Or) et l'EPAGE SDDEA (de la limite départementale Aube/Côte-d'Or jusqu'à la confluence entre l'Aube et la Seine). À ce jour, Troyes Champagne Métropole reste compétent en matière de GEMAPI sur une partie de son territoire.

5. Perspectives pour la suite de la mise en œuvre de la SLGRI

Le PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure a fait l'objet d'un avenant en 2024 qui a conduit le programme à une nouvelle labellisation. Cet avenant a intégré les opérations de travaux relatifs au confortement du barrage de la Morge du lac-réservoir Seine pour un montant estimé de 25 M€HT et les travaux de réfection des digues du centre-ville de Troyes et de ralentissement des écoulements pour un montant estimé de 28M€HT. Ces modifications ont engendré une hausse significative de l'enveloppe financière du PAPI, passant d'un coût prévisionnel de 7,4 M€ en 2019 (dossier initial) à un coût prévisionnel de 59 M€ HT et 71,3 M€ TTC.

- Objectif 1 du PGRI : Le Conseil Départemental de l'Aube est un nouveau maître d'ouvrage dans le PAPI. Il réalisera des diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements du Conseil Départemental de l'Aube, tels que deux collèges exposés au risque inondation à Bar-sur-Seine et Romilly-sur-Seine.
- Objectif 2 : L'EPTB Seine Grands Lacs, en partenariat avec les structures gemapiennes du territoire, mène une action visant à identifier les zones d'expansion des crues valorisables à l'échelle du bassin. A travers un outil SIG développé par l'EPTB, les zones d'expansion sont localisées et diagnostiquées puis validées avec les partenaires pour les intégrer dans un programme de valorisation, de préservation ou de restauration.
- Objectif 3 : Dans le PAPI sont prévues plusieurs actions concourant à renforcer la réalisation de PICS et le test régulier des dispositifs PCS établis par les communes : l'accompagnement des collectivités dans la réalisation/mise à jour de leur PCS dans une optique de mutualisation recherchée des moyens et des connaissances. De plus, l'EPTB Seine Grands Lacs a réalisé son PCA (Plan de continuité d'activités) permettant d'optimiser sa réponse lors de crise en interne mais également en externe. L'EPAGE Sequana réalisera également son PCA dans la seconde phase du PAPI.
- Objectif 4 : Le PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure s'attache à poursuivre les démarches de sensibilisation et de développement de la culture du risque à travers le dispositif EPISEINE. Seine Grands Lacs accompagne les collectivités dans la pose de repères de crues et réalise des ateliers et des conférences thématiques. De plus, des actions de sensibilisation sont menées dans le cadre des Journées Nationales de la Résilience (JNR).